



## **ANNEXES AU COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Accord de Gouvernement ARIZONA**

### **Sélection des engagements négociés et obtenus**

La Santé, c'est **LA priorité des Engagés**.

Malgré des efforts pour redresser nos finances publiques, le budget de la santé continue d'augmenter au-delà de l'inflation. Le caractère prioritaire des investissements dans la santé est ainsi consacré par l'accord. Le mot d'ordre dans l'utilisation de ces ressources : efficacité.

- 1. Soutien aux acteurs de la santé, le moteur de notre système de soins.** Ils méritent bien plus de considération et de soutien pour leur travail quotidien. La concertation est le fil conducteur de l'action du gouvernement : Nous allons co-construire les politiques de santé avec les acteurs concernés. Le soutien aux prestataires passe notamment par une **politique de rétention et d'attractivité**, en particulier pour le **personnel infirmier, par l'augmentation des quotas INAMI** pour les médecins et dentistes, par l'élargissement d'actes que peuvent poser différents professionnels de la santé (**kinés, sage-femmes, pharmaciens**), ainsi que par une **simplification administrative** et la numérisation qui devront permettre aux prestataires de libérer du temps pour les patients. Les **réformes de la nomenclature et du financement des hôpitaux** connaîtront un « coup d'accélérateur » quant à leur préparation et leur mise en œuvre durant la législature.
- 2. Prévention : tout faire pour que les citoyens restent en bonne santé.** Le budget consacré à la prévention permet d'importantes économies dans les soins de santé.. Nous avons obtenu que le fédéral active les leviers dont il dispose : promotion du **dépistage** précoce et de la **vaccination**, lutte renforcée contre le **tabac** et **l'alcool**, approche « **One health** », ...
- 3. La qualité des soins : c'est donner aux patients les meilleures chances de vaincre la maladie.** C'est pourquoi sont élaborés de **nouveaux plans d'action** pour détecter et traiter plus rapidement et efficacement le **cancer**, les **affections cardiovasculaires**, les **maladies neurodégénératives** et les **maladies rares**. Nous mettons en œuvre une stratégie visant à améliorer l'accompagnement en **fin de vie** ainsi que le financement et la capacité des **soins palliatifs**. Les spécificités des **enfants et adolescents** lorsqu'ils sont **patients** sont reconnues. Le statut et les droits des **aidants proches** qui nous sont chers sont renforcés.
- 4. L'accessibilité des soins : personne ne doit renoncer à se soigner.** Parmi les engagements obtenus, il y a le soutien au **conventionnement** des prestataires, la limitation des suppléments, l'extension du système du **tiers-payant**, une meilleure accessibilité des **contraceptifs** de longue durée et de la **logopédie** notamment pour les enfants avec un faible QI, l'étude de la reconnaissance de la **psychomotricité** comme profession paramédicale, et une attention toute particulière accordée aux patients frontaliers qui se font soigner à l'étranger.
- 5. La santé mentale : une urgence particulièrement pour les jeunes et les aînés.** Le covid a accentué les problèmes de santé mentale, c'est pourquoi nous étendons l'offre de **soins psychologiques de 1<sup>ère</sup> ligne** via la convention ; nous accordons une **attention particulière à nos jeunes** (maintien du remboursement des soins psychologiques de 1<sup>ère</sup> ligne jusque 23 ans et prise en charge suffisante en pédopsychiatrie) et **à nos aînés** (diagnostic de dépression, approches non médicamenteuses, attention à la sur-médication et volet « personnes âgées » de la réforme des réseaux de santé mentale) et nous améliorons la prise en charge des **troubles alimentaires**.

## Annexe 2 - Budget

L'effort budgétaire projeté au sein de notre accord de Gouvernement s'élèvera à **23 milliards d'euros** en 2029 pour atteindre un effort total de **50 milliards sur la totalité de la législature**. Pour Les Engagés, il est **considérable**, mais totalement **indispensable**. Nous répartirons ces efforts de manière **équitable et équilibrée au sein de toutes les tranches de la population** tout en protégeant les plus fragiles, en réalisant des **économies** nécessaires au sein de nos **dépenses publiques**, la **lutte contre la fraude** et en faisant contribuer **les épaules les plus larges**.

**La question que se pose nos concitoyens est simple : pourquoi cet accord de gouvernement doit-il impérativement réaliser ces efforts ?**

D'abord parce qu'ils nous sont imposés par l'Union européenne, dans son rôle de préserver l'union monétaire et l'Euro. Nous sommes parmi les **pires élèves de la classe européenne** en la matière.

**Notre déficit et notre dette n'ont cessé de croître** ces dernières années sous le coup des crises et du vieillissement de notre population. De moins en moins de personnes contribuent à notre système alors qu'en parallèle, de plus en plus de nos concitoyens ont besoin d'être soutenus. **Si l'on ne fait rien, ces déséquilibres continueront d'augmenter** de plus en plus rapidement.

Si nous ne réduisons pas notre déficit et notre endettement, **nous risquons des amendes** et des retenues d'ampleur sur nos financements européens qui représentent potentiellement des centaines de millions que nous ne pourrions pas investir dans des politiques au profit de notre population.

**Nous risquons également de voir les taux d'intérêts sur notre dette augmenter**, ce qui augmentera encore un peu plus les intérêts que nous payons aux banques et limitera davantage nos autres dépenses.

**Quelle seraient les conséquences concrètes sur le quotidien des Belges ?**

**Si nous ne le faisons pas**, nous ne parviendrons pas à **pérenniser notre sécurité sociale** : notre assurance maladie, notre assurance chômage, nos pensions.

**Si nous ne le faisons pas**, nous ne parviendrons pas à **investir** dans la **transition climatique** et énergétique, dans notre **réindustrialisation** et dans notre **défense** dans des temps incertains qui en font des exigences incontournables.

**Si nous ne le faisons pas**, nous risquons d'être **incapables de faire face à la prochaine crise prévisible** - incendies, inondations, canicules, pandémies qui sont liés notamment au réchauffement climatique - **ou imprévisible**.

**Si nous ne le faisons pas** maintenant, nous léguerons à nos enfants un fardeau qui ne cessera de s'amplifier et dégradera très concrètement leur qualité de vie.

**Si nous le faisons, ce n'est pas de gaieté de cœur ou par plaisir sadique, mais parce que c'est notre devoir de le faire même si cela ne sera pas toujours populaire** : Les Engagés l'ont toujours défendu, nous sommes un mouvement politique responsable qui pense aux **prochaines générations** et pas simplement aux prochaines élections. Il nous faut **agir juste** !

### **Valoriser le travail et renforcer l'emploi : les avancées obtenues par Les Engagés au sein de l'accord de gouvernement.**

Nous l'avons toujours défendu : **travailler doit toujours payer**. Grâce à notre engagement dans les négociations fédérales, plusieurs de nos priorités en matière de valorisation du travail et de soutien à l'emploi ont été intégrées à l'accord de gouvernement. Cet accord prévoit une réforme fiscale ambitieuse de **6,5 milliards d'euros** qui réduit la taxation sur le travail tout en préservant l'indexation des salaires. Concrètement, **le salaire net de tous les travailleurs augmentera de 100 euros par mois**, avec une attention particulière pour les bas salaires, afin de garantir un différentiel de **500 euros** entre les allocataires sociaux et les travailleurs. Nous nous assurons ainsi que le travail paie toujours plus que l'inactivité.

Pour renforcer l'emploi et atteindre un taux d'activité de **80 % d'ici 2029**, des mesures structurantes ont été obtenues. La durée des allocations de chômage sera désormais **limitée à 2 ans pour les moins de 55 ans**, avec une indemnité plus élevée durant les premiers mois pour amortir la transition. En parallèle, un effort particulier est consacré aux **malades de longue durée**, en responsabilisant tous les acteurs – employeurs, médecins et services de réintégration – pour faciliter leur retour progressif à l'emploi. De plus, le système d'allocations sera revu afin que le cumul des aides sociales ne puisse jamais dépasser le niveau du salaire minimum.

Conscients que la **conciliation entre vie privée et vie professionnelle** est essentielle, nous avons obtenu plusieurs avancées majeures. L'**annualisation du temps de travail** permettra aux travailleurs de moduler leurs horaires selon leurs besoins familiaux, offrant ainsi plus de flexibilité, par exemple pour les parents en garde alternée. Par ailleurs, un "**sac à dos familial**" sera mis en place : il s'agit d'un **crédit de jours de congé par enfant**, utilisable par les parents ou les grands-parents, pour la naissance, la garde en cas de maladie, ou encore d'autres situations familiales essentielles.

L'accord de gouvernement acte également une **modernisation du marché du travail**. Nous avons obtenu le **retour de la période d'essai**, permettant une rupture plus souple dans les **six premiers mois** d'un contrat, ainsi qu'une **augmentation du plafond des heures supplémentaires**, avec un dispositif avantageux de **360 heures exonérées de charges**. De même, un **droit au rebond** est mis en place pour permettre aux travailleurs de changer d'orientation une fois au cours de leur carrière.

Enfin, nous avons œuvré pour un **soutien renforcé à l'entrepreneuriat** et à l'innovation.

Ces avancées constituent une **réforme ambitieuse et équilibrée**, qui allie **valorisation du travail, incitation à l'emploi et soutien aux employeurs**. Elles répondent aux défis économiques et sociaux de notre pays en garantissant **une meilleure rémunération, plus d'opportunités et une plus grande flexibilité**. Nous resterons vigilants quant à leur mise en œuvre et continuerons à défendre un marché du travail dynamique, au service des travailleurs et de l'économie.

### Une fiscalité plus juste et plus incitative : les avancées obtenues par Les Engagés

Les Engagés ont toujours défendu une fiscalité qui **valorise le travail**, soutient les familles, **protège notre planète** et **renforce la compétitivité de nos entreprises**. Grâce à notre engagement dans les négociations fédérales, nous avons obtenu des mesures concrètes qui allègent la charge fiscale des travailleurs et favorisent l'emploi, tout en garantissant un système plus juste et plus équilibré.

L'accord de gouvernement prévoit une **réforme fiscale ambitieuse** qui met l'accent sur le renforcement du pouvoir d'achat et la réduction de la pression fiscale sur le travail. Ainsi, le salaire net de tous les Belges augmentera. En priorisant les bas et moyens revenus, nous veillons à ce que **l'écart entre activité et inactivité dépasse 500 euros nets par mois**. Cette réforme vise également à encourager l'entrepreneuriat en simplifiant les démarches administratives et en assurant un **cadre fiscal plus stable et prévisible** pour les **indépendants et les PME**.

Pour assurer une meilleure équité fiscale, l'accord prévoit également une contribution plus juste des **épaules les plus larges**. Une taxation de **10 % sur les plus-values financières** sera introduite, avec des **exonérations pour les petits investisseurs** ainsi que pour les **fondateurs et investisseurs** qui jouent un rôle clé dans le développement de ces entreprises qui font tourner notre économie. De plus, des efforts accrus seront consacrés à **la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales**, garantissant que chacun contribue équitablement aux finances publiques.

Les Engagés ont aussi défendu des mesures visant à **améliorer la compétitivité de nos entreprises et à stimuler l'innovation**. L'impôt des sociétés sera rationalisé et certaines niches fiscales inéquitables seront supprimées, tout en maintenant un cadre attractif pour les investissements stratégiques, notamment dans la transition énergétique et la digitalisation.

Surtout, la fiscalité est une manière d'orienter le comportement des gens, en ce compris au bénéfice du **climat et de l'environnement**. Les Engagés sont parvenus à donner une **teinte environnementale à la fiscalité fédérale** avec une sortie des subsides fiscaux aux énergies fossiles accompagnée de nombreuses mesures incitatives positives (passage de chaudières à gaz à des Pompes à chaleur, réduction des accises sur l'électricité, encouragement des entreprises à acheter des camionnettes électriques grâce à une déduction accrue et un phasing-out de la déduction pour des camionnettes fossiles, ...).

Tout cela, nous le faisons avec un **abaissement de la charge fiscale globale**.

Grâce aux avancées obtenues par Les Engagés, cette réforme permettra de **renforcer le pouvoir d'achat**, d'encourager le travail et l'entrepreneuriat, et de **garantir une fiscalité plus juste** et plus efficace. Nous resterons vigilants quant à sa mise en œuvre et continuerons à défendre un système fiscal qui favorise le dynamisme économique tout en protégeant les plus vulnérables.

Au sein de cet accord de Gouvernement, Les Engagés ont obtenu des **avancées concrètes** pour garantir un système de pensions qui soit à la fois **juste** et **durable**.

Face à une **augmentation des dépenses sociales** liées au **vieillessement de 4,1 % du PIB d'ici 2070**, atteignant **30 % du PIB**, soit un niveau bien supérieur à la moyenne européenne, la Belgique doit impérativement engager des **réformes** pour garantir la **soutenabilité de son système social**. Sans adaptation structurelle, cette évolution risque de peser lourdement sur les finances publiques et de compromettre l'équilibre intergénérationnel et le financement de la Sécurité sociale. Ces décisions ne seront pas toujours populaires. Elles mettent fin à certains privilèges, mais ce gouvernement dépose enfin sur la table une **réforme structurelle, responsable et pérenne des pensions**, ce qu'aucun gouvernement n'a réalisé auparavant. L'objectif est de mieux **valoriser le travail** dans la constitution des pensions et d'harmoniser les différents statuts.

Cet accord de gouvernement garantit **le maintien de l'ensemble des droits acquis** et **de l'âge légal de la pension à 67 ans**, tout en introduisant **des mesures transitoires** pour mieux prendre en compte la pénibilité de certaines professions et permettre une retraite anticipée pour ceux qui ont une longue carrière derrière eux.

Grâce à notre action, il sera désormais possible de **partir à la retraite dès 60 ans pour ceux qui ont accumulé 42 ans de carrière effective**, permettant ainsi à ceux qui ont commencé à travailler tôt de bénéficier d'un **départ anticipé sans pénalité**. Par ailleurs, des **dispositifs spécifiques** ont été obtenus pour les **professions à forte pénibilité**, telles que la police, les pompiers, les enseignants et les militaires, afin de garantir des transitions adaptées et une reconnaissance de la réalité de ces métiers.

Un **mécanisme de bonus-malus sera introduit dès 2026** : un malus s'appliquera aux départs anticipés avant l'âge légal pour ceux qui ne remplissent pas les conditions de carrière, tandis qu'un bonus récompensera ceux qui prolongent leur activité au-delà de l'âge légal, leur permettant ainsi d'augmenter progressivement leur pension.

Via la **pension splitting** (partage des carrières des deux membres d'un couple dans une solidarité intrafamiliale), les partenaires seront encouragés à prévoir un partage des pensions dans leur contrat de mariage en cas de séparation (divorce).

Pour assurer une mise en œuvre progressive et éviter des ruptures brutales, un **budget spécifique** sera consacré aux **travailleurs proches de la retraite** afin **d'adoucir les effets de la réforme et d'accompagner leur transition**. Cette approche permet d'assurer une application équilibrée de la réforme et de donner aux travailleurs la visibilité nécessaire pour planifier sereinement leur départ à la pension. Un **financement supplémentaire** est également prévu afin de soulager les **finances des communes** via un budget conséquent pour le fonds de pension solidarisé.

Dans cet accord de gouvernement, Les Engagés ont obtenu une série de mesures destinées à **renforcer la justice sociale et l'inclusion** pour la protection des plus vulnérables. Il s'agit d'améliorer **notre système d'aides sociales**. Nous renforçons le **lien de solidarité indispensable** au sein de notre pays par diverses mesures :

### **1. La protection des plus vulnérables :**

**Un renforcement du Service des créances alimentaires (SECAL)** Le SECAL est réformé pour mieux soutenir les familles monoparentales. Le champ d'action est élargi, les montants maximums sont revus à la hausse, et le recouvrement des arriérés de rentes alimentaires est renforcé. Les avances seront désormais accordées automatiquement et la procédure de saisine simplifiée. Une étude est menée pour voir comment récupérer ces créances via l'impôt.

**Un encadrement amélioré de l'aide sociale** pour les bénéficiaires confrontés à des difficultés de gestion financière (telles que le surendettement ou les addictions). L'aide sera désormais versée sous forme matérielle, prenant en charge des dépenses essentielles comme le loyer ou la garde d'enfants pour répondre aux besoins les plus urgents.

**La lutte contre les violences sexuelles** : Le gouvernement poursuit le déploiement des centres de prise en charge des victimes de violences sexuelles à l'échelle nationale, tout en garantissant la pérennité de leur financement. Des centres de référence seront également créés pour les mutilations génitales, afin de mieux accompagner les victimes et prévenir ces pratiques. Nous **encourageons le signalement des violences** et facilitons le dépôt de plainte seront facilités par un signalement anonyme des violences, y compris les violences sexuelles en ligne, sera permis, dans le respect des droits de la défense.

**Un soutien accru aux familles monoparentales** : Une réflexion est menée sur les défis rencontrés par les familles monoparentales, en matière de logement, de garde d'enfants, d'accès à l'emploi...

### **2. Un système social plus juste et efficace :**

**La facilitation de la reprise d'un emploi** par la simplification du cumul entre les revenus du travail et les allocations sociales, afin de réduire les « pièges à l'emploi » et permettre une reprise progressive du travail. **Par ailleurs, l'accord prévoit l'extension du Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS)** : Tous les bénéficiaires du CPAS, sauf exceptions médicales ou d'équité, devront conclure un PIIS. Afin de garantir un accompagnement vers l'emploi, la formation ou l'intégration, renforçant ainsi la responsabilisation des allocataires.

**Le renforcement des contrôles dans les CPAS** : Suite aux abus constatés, il est nécessaire de mieux contrôler les CPAS et d'appliquer des sanctions accrues en cas de mauvaise gestion des dossiers d'aide sociale. L'Inspection du SPP Intégration Sociale effectuera des contrôles renforcés.

**La lutte contre le non-recours aux droits sociaux** : Le gouvernement intensifie ses efforts pour éviter que des citoyens éligibles aux aides sociales ne les réclament pas. Cela passe notamment par une meilleure éducation financière et numérique afin de garantir l'accès aux droits sociaux pour un plus grand nombre de bénéficiaires. Un plan ambitieux pour soutenir les personnes surendettées et réguler l'industrie de la dette sera mis en place. Ce plan vise à éviter les pratiques abusives de recouvrement et à renforcer les dispositifs d'aide aux personnes confrontées à la spirale du surendettement.

La transition n'est plus une option, c'est un **impératif** !

Les Engagés ont obtenu des avancées concrètes dans l'accord de gouvernement pour **réconcilier la transition écologique avec la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des citoyens**. Un engagement fort qui s'inscrit pleinement dans la continuité des accords internationaux comme l'Accord de Paris, l'Accord de Montréal sur la biodiversité et le Green Deal.

**1. Une politique climatique ambitieuse et cohérente :** La Belgique renforce son engagement en matière climatique en intégrant **toutes les émissions, nationales et internationales** et en **limitant les émissions liées aux importations** sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Pour accélérer la transition, une **stratégie de financement durable** orientera l'épargne vers des **projets plus verts et durables**, facilitant ainsi les investissements écologiques. **L'État fédéral jouera un rôle exemplaire** en rendant son **patrimoine immobilier, sa flotte de véhicules et ses achats publics plus respectueux de l'environnement**. Le **Plan national énergie-climat 2030** sera révisé pour réconcilier **écologie, compétitivité et pouvoir d'achat**, ainsi que pour tenir compte des recommandations européennes. Pour garantir une **concurrence équitable**, la Belgique défend **l'élargissement du CBAM (mécanisme d'ajustement carbone aux frontières)** au niveau européen et étudiera les **meilleures pratiques internationales** sur le système ETS. Enfin, pour encourager une rénovation énergétique efficace, le champ d'application de la TVA réduite de 6% pour la démolition et reconstruction sera élargi.

**2. Protection de l'environnement et lutte contre les pollutions :** Pour accélérer la transition écologique, nous développerons une **fiscalité environnementale incitative** pour encourager **l'économie circulaire et une gestion plus durable des déchets**. Dans le secteur du **e-commerce et du transport**, nous renforcerons les actions de sensibilisation des consommateurs et mettrons en place des **incitations pour les entreprises** afin d'optimiser les livraisons et promouvoir des solutions de transport plus écologiques. Nous soutenons l'**harmonisation européenne des indices de réparabilité et de durabilité**, afin de garantir aux consommateurs des produits plus résistants et réparables, réduisant ainsi les déchets liés à la surconsommation. La Belgique s'engage à **protéger les océans** en défendant une réforme de l'**Autorité internationale des fonds marins** pour instaurer **une régulation plus transparente et durable** de l'exploitation des ressources océaniques. Enfin, nous **luttons contre les PFAS**, en défendant fermement une **sortie progressive au niveau européen** et en opérationnalisant le **fond sectoriel**, qui sera désormais financé par l'industrie pour **indemniser les victimes** et réparer les dommages environnementaux.

**3. Un engagement renforcé pour le bien-être animal :** Nous mettons en place une **politique de tolérance zéro** contre la **maltraitance animale**, en renforçant son **traitement prioritaire dans la politique judiciaire**. La police sera **mieux formée à la législation sur le bien-être animal**, et les magistrats bénéficieront d'une **sensibilisation accrue** à l'application des sanctions. Pour **mieux encadrer la vente d'animaux vivants**, nous garantissons **le libre choix du vétérinaire** pendant la période couverte par la garantie et mènerons une **réévaluation de la période de garantie et du plafond de remboursement des frais vétérinaires** en concertation avec le secteur. Enfin, nous renforcerons la **coopération entre les autorités fédérales et régionales** pour assurer une meilleure protection du bien-être animal **et de la sécurité alimentaire**, tout en appliquant **strictement les règles contre les feux d'artifice illégaux**.

L'énergie est au cœur de la vision des Engagés pour un avenir plus durable... et abordable ! Nous nous félicitons des avancées majeures dans l'accord de gouvernement pour garantir un mix énergétique fiable, accessible et respectueux de l'environnement. Nous misons sur le pragmatisme pour une transition énergétique efficace et durable loin des postures et du dogmatisme.

**1. Une gouvernance énergétique ambitieuse pour un avenir durable :** Face aux défis énergétiques actuels, nous portons une vision à long terme reposant sur un **pacte énergétique interfédéral**, garantissant un mix neutre en carbone alliant renouvelable, nucléaire et autres sources durables. Un **Haut Conseil de l'approvisionnement énergétique**, indépendant, assurera la transparence et fournira des analyses objectives. Pour plus de coopération, chaque entité alignera son plan énergie-climat sur une **vision commune**, avec un suivi rigoureux pour une transition coordonnée.

**2. Une politique nucléaire pragmatique et responsable :** Nous nous engageons à court terme, à **prolonger la capacité existante** et, à long terme, à **investir dans la construction de nouvelles capacités**. Pour garantir la stabilité énergétique, nous levons **l'interdiction de construire de nouvelles capacités nucléaires**, afin d'anticiper les besoins futurs tout en garantissant la sûreté. Les réacteurs **Doel 4 et Tihange 3** seront prolongés **d'au moins 10 années supplémentaires**, renforçant ainsi notre indépendance énergétique et la **sécurité d'approvisionnement pour les 20 années à venir**. Nous engagerons des **discussions avec les exploitants** pour étudier la prolongation des réacteurs respectant les normes de sûreté. Enfin, le gouvernement s'efforcera de lever les obstacles et d'accélérer la construction de **nouveaux réacteurs**.

**3. Un modèle énergétique équitable et durable :** Nous accélérons la transition vers une énergie propre en mettant en place un **signal prix incitatif** pour l'électricité bas-carbone et **désavantageux pour les énergies fossiles**. Une **sortie progressive des aides aux énergies fossiles** sera menée afin d'assurer une transition maîtrisée, garantissant que la transition énergétique ne fragilise ni les citoyens ni les entreprises. Parallèlement, la TVA sur les pompes à chaleur sera ramenée à 6% pour les cinq prochaines années. Nous défendons une **fiscalité plus équitable** en matière de transport aérien, en plaidant pour la **taxation du kérosène** à travers une révision de la Convention de Chicago et en augmentant la taxe d'embarquement. Nous appliquons le **principe du pollueur-payeur** pour la gestion des déchets radioactifs, en imposant une contribution accrue aux industriels afin d'assurer une prise en charge responsable et intergénérationnelle. Enfin, nous menons une politique ambitieuse pour augmenter la part de l'énergie offshore dans le mix énergétique et nous mettons en œuvres les accords conclus autour de la zone Princesse Elisabeth.

**4. Faire baisser la facture d'énergie :** Pour améliorer la compétitivité des entreprises, nous **alignons les tarifs du réseau de transport** de l'électricité sur ceux de nos voisins européens. Une **réforme** (budgétairement neutre) **des aides énergétiques** permettra plus de **transparence et d'équité** pour les bénéficiaires du **tarif social** et du **Fonds social de chauffage**. Nous travaillerons avec les Régions pour **simplifier les factures d'énergie**, permettant aux consommateurs d'identifier clairement leurs coûts, de comparer plus facilement les offres et d'optimiser leur consommation et leur portefeuille.

Cette stratégie ne se limite pas à des promesses : elle repose sur des **actions tangibles, un suivi rigoureux et une vision à long terme**. Nous veillons à conjuguer **sécurité énergétique, innovation technologique et responsabilité écologique** pour bâtir un avenir où chaque citoyen pourra bénéficier d'une énergie propre, abordable et fiable.

Nous déployons une économie **dynamique, compétitive et durable**, tout en garantissant des **conditions équitables** pour nos entreprises et nos citoyens. Grâce à notre engagement, des avancées majeures permettront de renforcer le tissu économique belge, de protéger les agriculteurs, de simplifier la réglementation et d'accélérer la transition durable et la transformation numérique.

**1. Un plan de relance industrielle pour une Belgique plus forte :** Un **plan interfédéral de relance industrielle** sera mis en œuvre pour assurer la concertation entre les entités, dynamiser l'industrie belge et stimuler la croissance économique. Il favorisera l'innovation, le développement du secteur des services et l'intégration des technologies de pointe.

**2. Des mesures concrètes pour défendre nos agriculteurs :** La **protection du secteur agricole** est essentielle, les agriculteurs doivent bénéficier d'une juste formation des prix. L'interdiction de la vente à perte sera réévaluée pour mieux protéger les producteurs. L'**Observatoire des prix** garantira une transparence totale dans la chaîne agroalimentaire, et la loi sur les **pratiques commerciales déloyales** sera renforcée pour protéger les petits producteurs face aux grandes entreprises.

**3. Un modèle économique durable et responsable :** Nous encourageons les consommateurs à tendre vers une **consommation plus durable et locale**, et nous sensibilisons à la **surconsommation**. L'**interdiction de l'obsolescence programmée** sera **mise en œuvre** et la gestion des **invendus** sera optimisée grâce au soutien des Régions. Le **secteur postal** et le **commerce en ligne** seront encouragés à adopter des pratiques limitant leur impact sur l'environnement et la mobilité. Nous défendrons un **allongement de la garantie légale** à trois ans pour les biens de consommation au niveau européen. Par ailleurs, les banques intégreront l'**efficacité énergétique** dans leurs analyses de risque pour encourager l'achat de logements économes en énergie.

**4. Moins de bureaucratie, plus d'opportunités pour nos entreprises :** Un **plan de simplification administrative** allégera les charges des citoyens et des entreprises. Une **loi de réduction des coûts** sera adoptée pour éliminer certaines taxes inutiles et simplifier les formalités administratives. L'accès aux **marchés publics** sera facilité pour les PME, avec l'objectif d'atteindre **80 % de participation des PME d'ici la fin de la législature**. Pour toute nouvelle législation, la **surréglementation** (goldplating) **sera évitée** afin de limiter la concurrence intra-européenne et de garantir des conditions équitables pour nos entreprises.

**5. Une transformation numérique inclusive et respectueuse de la vie privée :** D'ici 2030, **tous les services publics** devront proposer des démarches digitalisées, tout en maintenant, comme nous le réclamions, une **alternative non numérique** pour ceux qui en ont besoin. A notre demande, un **cadre juridique spécifique pour les influenceurs** sera mis en place pour mieux encadrer cette activité en plein essor et protéger les consommateurs. Un **service de certification des comptes en ligne** sera également étudié afin d'assurer un meilleur contrôle des identités numériques, tout en préservant le pseudonymat. Enfin, une **stratégie de gestion des données** sera développée afin de réglementer leur utilisation, leur partage et leur vente.

**6. Une amélioration des services bancaires :** L'**évaluation de la disponibilité de l'argent liquide** sera une priorité. Si les objectifs d'accès au cash ne sont pas atteints, des **mesures législatives** seront prises. Des **distributeurs bancaires en commerces de proximité** seront à nouveau possibles. Les barrières à la **mobilité des clients bancaires** seront supprimées afin de stimuler la concurrence et la **portabilité des numéros de compte** sera étudiée pour faciliter les changements de banque.

La mobilité est un enjeu majeur pour notre quotidien, notre économie et notre environnement. Les Engagés ont obtenu des avancées significatives dans l'accord de gouvernement, avec des mesures concrètes pour un transport plus fluide, plus sûr et plus durable.

### **Une mobilité ferroviaire dynamique et durable**

Le train est l'épine dorsale de notre système de mobilité. Notre action pour le Rail s'inscrit sur le temps long. C'est pourquoi, Les Engagés ont réussi à entériner qu'aucune ligne ferroviaire ne serait fermée et à assurer la continuité des contrats de gestion et de performance de la SNCB et d'Infrabel.

L'objectif est clair : améliorer la ponctualité, la fiabilité et augmenter de 30 % le nombre de voyageurs d'ici 2030. Pour ce faire, nous renforçons les synergies entre trains, trams et bus, en améliorant la coordination des trajets et en introduisant des billets combinés facilitant la multimodalité.

Le train permet d'éviter le temps perdu dans les embouteillages ; mais nous voulons aussi qu'il soit un véritable gain de temps de vie à passer en famille et avec des amis. C'est pourquoi l'introduction du TéléTRAINvail, combat de longue date des Engagés, sera étudiée afin de permettre aux navetteurs qui travaillent pendant leurs trajets de comptabiliser ce temps dans leur horaire de travail d'un commun accord avec leur employeur, comme cela se fait en Suisse. Afin de rendre les trajets en train les plus productifs que possible, nous avons aussi acquis de travailler à la suppression des zones blanches du réseau téléphonique le long des rails.

### **Accessibilité et Sécurité dans le ferroviaire**

L'accessibilité des gares et des trains pour les personnes à mobilité réduite est une priorité. De même, la sécurité des voyageurs sera renforcée, notamment autour des gares, en coordination avec les acteurs concernés. La présence de Sécurail sera accrue pour garantir un environnement plus sûr. Par ailleurs, des initiatives seront mises en place pour dynamiser les gares et leurs quartiers adjacents, améliorant leur attractivité et leur sécurité..

### **Une mobilité plus durable**

Nous visons à décarboner l'aviation, avec la promotion de carburants alternatifs durables. De plus, la taxe d'embarquement pour les vols de plus de 500 km sera augmentée afin d'encourager des alternatives à plus faible empreinte carbone. Pour renforcer ces alternatives, nous faciliterons le développement des trains de nuit et encouragerons une plus grande concurrence sur les TGV internationaux afin de faire baisser le coût des billets. Nos aéroports seront également mieux intégrés au réseau ferroviaire pour réduire les sauts de puce en avion entre des aéroports comme Bruxelles-Paris-Francfort-Amsterdam-Londres.

Le développement du vélo, mode de transport durable par excellence, sera encouragé par un plan adapté. Parmi les mesures phares, la suppression progressive du supplément vélo dans les trains en heures creuses favorisera la multimodalité.

En matière de transport de marchandises, nous visons à doubler les volumes ferroviaires d'ici 2030, réduisant ainsi la présence de camions sur les routes et contribuant à une logistique plus verte et efficace.

### **Des routes plus sûres**

Nous voulons réduire de moitié le nombre de victimes sur les routes d'ici 2030, et à atteindre l'objectif de « zéro mort » d'ici 2050. Cela passera par une stratégie globale pour améliorer le partage de la route et retirer les récidivistes de la circulation. Les conducteurs fautifs seront convoqués devant les tribunaux après un certain nombre d'infractions répétées, tandis que des techniques seront mises en œuvre pour empêcher les personnes privées de permis de prendre le volant. La lutte contre les rodéos urbains, ainsi que l'introduction **de l'homicide routier**, combat de longue date mené par Vanessa Matz à La Chambre, permettront d'apporter sécurité dans les quartiers et justice aux victimes. De plus, l'utilisation de caméras ANPR (reconnaissance automatique des plaques) pour détecter les comportements dangereux, comme l'utilisation du téléphone au volant, sera généralisée dans le respect de la vie privée.

### **Une mobilité tournée vers l'avenir**

Les véhicules autonomes, qui ont le potentiel de réduire le nombre de véhicules et d'accidents et de désenclaver les campagnes, bénéficieront également d'un cadre législatif propice à leur développement.

Avec ces mesures, nous construisons une mobilité plus fluide, plus sûre et plus durable, au service de tous les citoyens.

## ANNEXE 11 - DÉFENSE

L'accord de gouvernement se fixe une ambition claire : reconstruire la Défense belge afin de **permettre à notre pays d'assurer la sécurité de ses concitoyens, de participer pleinement à la défense de notre continent et à assumer ses engagements internationaux.**

1. **L'accord réaffirme la conception d'une Défense belge qui s'appuie sur deux piliers d'égale importance qui se coordonnent : l'OTAN et l'Union européenne.** A un moment où la situation internationale est incertaine et où les menaces se multiplient, il est important d'approfondir tant le lien transatlantique que celui existant au sein de notre Union. Ils restent fondamentaux au-delà des vicissitudes de la vie politique de tel ou tel Etat allié.
2. Le gouvernement vise à mettre en place pour 2029 et après une Défense belge qui **dispose des moyens correspondant à ses besoins et ses ambitions notamment grâce à Une hausse significative de son budget qui devrait atteindre 2% du PIB en 2029 et 2,5% en 2034.** Cela permettra d'acquérir de **nouvelles capacités** dont prioritairement une défense anti-aérienne multicouches capables de faire face tant aux missiles qu'aux drones et un durcissement de la Brigade motorisée sur base des enseignements de la guerre en Ukraine. Nous devons pouvoir **faire face à un conflit de haute intensité !** Parallèlement, nous pourrons également réinvestir dans **les infrastructures et le personnel pour** renforcer l'attractivité de la profession de militaire.
3. Nous visons une Défense Belge qui est **prête à faire face aux menaces à 360°** grâce à **trois nouveaux plans. Un Plan de défense du territoire** avec la création d'une réserve territoriale qui pourra participer à la protection des infrastructures ; un **Plan « enablement »** permettant de remplir nos obligations internationales comme l'accueil et le transfert des forces de l'OTAN qui transitent par notre territoire depuis le port d'Anvers ; un **Plan de résilience** pour que la société, les citoyens ou les entreprises puissent faire face aux conséquences négatives d'une attaque cyber, d'un conflit ou même des catastrophes naturelles.
4. La Défense belge soutiendra mieux **notre base industrielle et technologique** en lien avec les Régions en renforçant les commandes qui lui sont adressées et la recherche. Elle participera activement aux différentes initiatives européennes. L'augmentation du budget de la défense conduira à un **retour positif pour notre industrie et notre économie !**
5. Nous rapprocherons la Défense belge **de la Nation et des citoyens, notamment** en continuant à soutenir les citoyens en cas de **catastrophe**. Nous multiplierons les **journées porte-ouvertes** et autres opérations d'ouverture aux citoyens et renforcerons les **liens avec la population locale** autour des installations militaires. De même, un **service militaire volontaire de 12 mois** comme un des parcours dans le cadre d'un service citoyen à la Communauté, permettra aux jeunes de se consacrer au service de la Nation et de renforcer la réserve.
6. Enfin, la Défense Belge restera **présente pour la gestion des crises de notre temps.** Elle continuera à soutenir les **Forces armées ukrainiennes** qui défendent aussi la liberté de notre continent. Elle participera activement à des **déploiements externes** comme actuellement aux frontières orientales de l'OTAN et soutiendra **l'action humanitaire** de la Belgique.

La **justice** protège l'Etat de droit essentiel dans **notre démocratie**. Elle est le troisième pilier de pouvoir de notre pays mais elle a pourtant trop souvent été négligée par les pouvoirs exécutifs et législatif ces dernières années. Il est temps qu'elle retrouve les moyens d'agir dans l'intérêt de nos concitoyens. Les Engagés ont obtenu les moyens et les accords nécessaires pour concrétiser cette ambition et enfin **répondre à l'appel d'un monde judiciaire qui attend depuis trop longtemps**.

**Donner à la justice les moyens d'agir** : Nous avons obtenu deux avancées essentielles : **Un refinancement à hauteur de plus d'un milliard dans la justice et la police**, pour garantir une justice efficace et réactive **ET un outil de pilotage statistique basé sur des données objectives**, permettant d'adapter les réformes aux réalités du terrain et de garantir plus d'efficacité. Cet accord contient également des priorités essentielles pour les Engagés :

1. **Une justice accessible et des victimes mieux considérées** : Une attention particulière sera accordée aux **victimes** dans le système judiciaire afin d'éviter une victimisation secondaire. Nous assurons, notamment, un traitement attentif et approprié des victimes, une communication claire et adaptée, des infrastructures spécifiques et une assistance accrue pour les victimes, une lutte renforcée et une meilleure protection contre les violences sexuelles et intrafamiliales, un soutien psychologique et une meilleure indemnisation. L'**accessibilité** de la justice est renforcée par la création d'aides et de services juridiques pour les personnes financièrement vulnérables, par des bureaux d'accueil des justiciables au sein des tribunaux, par des permanences pour consulter les dossiers judiciaires intégrés, numérisés et le maintien d'une justice physique plutôt que virtuelle.
2. **Des conditions de travail dignes pour ses acteurs** : Au sein de cet accord, Les Engagés tiennent leur promesse en remplissant à 100% des cadres légaux dans la magistrature. Nous adapterons et flexibiliserons l'accès au métier grâce à des formations aux épreuves de sélection ou encore des épreuves de sélection plus spécialisées. Nous améliorerons les conditions salariales du stage judiciaire et les infrastructures.
3. **Des procédures judiciaires plus efficaces** : l'accord de gouvernement prévoit la création de chambres spécialisées contre le cyberharcèlement, les violences sexuelles et intrafamiliales ainsi que les assuétudes. Une réforme des règles procédurales réduira les temps morts de la procédure. Nous renforcerons la procédure de comparution immédiate. Une poursuite plus adéquate de la digitalisation de la justice et des solutions concrètes pour résoudre la problématique de l'arriéré judiciaire seront mises en place. Un accent particulier sera également accordé à la promotion des règlements amiables des litiges.
4. **Des sanctions qui ont du sens, réparent et préparent l'avenir** en exécutant effectivement et rapidement les peines pénales, en encourageant le recours aux peines alternatives lorsque cela est approprié, en mettant l'accent sur la réinsertion tout au long de la détention. Tout cela ne sera rendu possible qu'en apportant des **solutions concrètes à la problématique centrale de la surpopulation carcérale**, via, notamment, le déploiement des maisons de détention, la création de réelles maisons de soins pour les internés, la réduction du nombre de détenus en détention préventive par un traitement plus rapide des affaires, etc...

Ces réformes doivent notamment permettre de **relever les quatre défis prioritaires** de la justice que sont la lutte contre la criminalité organisée et le trafic de drogues, la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, la cybercriminalité et les violences sexuelles, conjugales et intrafamiliales.

**Les Engagés** ont permis de définir dans l'accord d'une série de mesures ambitieuses visant à **renforcer la sécurité intérieure**, à **améliorer les conditions de travail** des forces de l'ordre et à répondre de manière plus efficace aux **nouveaux défis criminels et sociétaux** :

**1.Des investissements majeurs dans la police et la justice** : Un investissement de plus d'1 milliard d'euros dans la police et la justice (notamment dans la police judiciaire fédérale), visant à moderniser et renforcer les capacités de nos forces de l'ordre et de sécurité. Ce financement sera utilisé pour améliorer notamment les équipements, la formation et l'infrastructure, tout en soutenant une révision

**2.Priorité aux 4 phénomènes identifiés il y a un an dans le plan de transformation** : Sont visés la criminalité organisée et le trafic de drogues, le terrorisme, les violences intrafamiliales et sexuelles, ainsi que la cybercriminalité. Plusieurs mesures concrètes seront prises pour intensifier la lutte contre ces phénomènes comme la création d'un fonds de lutte contre la drogue, l'amélioration des moyens humains et technologiques pour les services de sécurité ou encore des initiatives comme le déploiement d'un plan canal fédéral renforcé et la création d'un service multidisciplinaire pour saisir et confisquer les biens liés au trafic de drogues.

**3.La lutte contre le terrorisme** grâce notamment à la mise en œuvre des recommandations de la commission « attentats » pour renforcer la sécurité intérieure. Des mesures pour mieux protéger les victimes de terrorisme comme l'instauration d'un fonds de garantie d'aide et des sanctions plus sévères pour les condamnés, incluant la possibilité de purger leur peine à l'étranger, sont inscrites dans cet accord. Le juge devra se prononcer d'office sur l'opportunité de déchéance de nationalité pour les auteurs d'attentats.

**4.Une modernisation de la police intégrée** : La police intégrée sera modernisée grâce à une nouvelle norme de financement des zones de police, une mise en œuvre d'une stratégie digitale ambitieuse incluant l'utilisation de l'intelligence artificielle et la mise en place d'un programme de formation spécifique. Un accent particulier sera mis sur la revalorisation du métier de policier avec des réformes du recrutement, de la rémunération et des conditions de travail. Nous maintenons le régime de la NAPAP.

**5.Des réformes pour la santé mentale et la gestion des nuisances** : Les personnes souffrant de troubles mentaux peuvent aussi présenter des comportements sociaux perturbateurs si elles ne sont pas prises en charge. C'est pourquoi il est primordial de lutter pour les parcours d'assistance, d'orientation, de simplifier les lois sur les sanctions administratives et ainsi apporter une réponse plus rapide aux dégradations de biens. L'utilisation des bodycams sera étendue aux services de secours et de transports publics, ce qui renforcera la sécurité et la transparence des interventions.

**6.Un soutien accru aux zones de secours et à la protection civile** : Une augmentation des dotations aux zones de secours et au SIAMU est prévue, visant à équilibrer la répartition des financements entre autorités fédérale et locales. Un renforcement des postes de protection civile permettra d'améliorer la gestion des risques et des situations d'urgence, en constituant une deuxième ligne spécialisée pour intervenir rapidement en cas de besoin.

**7. Fusion des 6 zones de police bruxelloises** : à la vue du contexte insécuritaire à Bruxelles, nous décidons d'une **fusion motivée par des enjeux opérationnels**. Elle ne comporte **aucun caractère**

**communautaire**, dès lors que leur gestion **reste dans les mains des bourgmestres** concernés et que les **zones locales** vont être **refinancées**.

Les Engagés sont parvenus à obtenir un accord **équilibré**, concernant une politique migratoire alliant **fermeté** et **humanité**, pour garantir un **accueil digne** des demandeurs d'asile tout en répondant aux **enjeux de sécurité et d'intégration** :

### 1. Humanité et respect des engagements internationaux

Le respect des engagements internationaux est primordial. Les demandeurs d'asile continueront de bénéficier d'un examen sérieux de leur demande et devront être accueillis dignement, avec un accent particulier sur les personnes vulnérables. Des places d'accueil seront mises en place selon le nombre de demandes jugées recevables, et des solutions spécifiques seront prévues pour les familles avec enfants mineurs et les MENA (Mineurs Non Accompagnés). La **loi sur l'interdiction de l'enfermement des familles avec mineurs est maintenue**.

Si le recours à une **prison à l'étranger** devait être activé pour soulager notre surpopulation carcérale, cela ne pourrait s'envisager que dans un **Etat de droit européen qui aura été validé par le Commissariat général aux Réfugiés et Apatrides et le Conseil d'Etat**, deux balises sur lesquelles nous insistions pour s'assurer qu'il s'agisse d'un pays dont le respect des Conventions internationales et des enjeux de dignité de prise en charge sont garantis.

Les éventuelles **visites domiciliaires** seront aussi **strictement limitées** aux seuls cas, logiques, de suspicion de **terrorisme, radicalisme, extrémisme** ou **danger pour l'ordre public**.

### 2. Intégration :

L'intégration des migrants est perçue comme un processus nécessitant des efforts de la collectivité mais aussi des migrants. Les ressortissants étrangers devront réussir un test linguistique et un test d'intégration civique (adhésion à la neutralité de l'État et à l'égalité hommes-femmes) tout au long du trajet migratoire. Pour améliorer l'intégration professionnelle, des mesures seront mises en place pour **favoriser leur insertion** sur le marché de l'emploi.

Les primo-arrivants devront attendre 5 ans avant d'avoir droit à l'aide sociale (sauf incapacité médicale), et les réfugiés devront suivre un parcours d'intégration, à défaut leur aide sera réduite. Les bénéficiaires de la protection subsidiaire et ceux qui ont obtenu la protection temporaire pourront compléter leur aide sociale réduite par des bonus en fonction de leurs efforts d'intégration.

### 3. Lutte contre les abus

Dans la suite des mesures prises par le CGRA, l'accord prévoit un renforcement de la lutte contre les demandes d'asile abusives (20% des demandes / en 2024 cela représente 1/3 des dossiers en attente sur 30 000) en accélérant le traitement des demandes de ceux ayant déjà obtenu une protection dans un autre pays européen. Cette mesure vise à réduire la saturation du réseau d'accueil et à améliorer l'efficacité du système.

### 4. Renforcement de l'éloignement des délinquants étrangers

Le gouvernement met l'accent sur l'éloignement des ressortissants étrangers condamnés (43% de nos détenus), notamment ceux en séjour irrégulier, pour réduire la surpopulation carcérale. Des solutions seront explorées pour le transfert de ces individus vers leur pays d'origine ou d'autres États européens.

## **5. Politique d'éloignement efficace**

Des mesures seront prises pour garantir le respect des ordres de quitter le territoire, avec des contrats de rapatriement détaillant les modalités d'éloignement. La collaboration avec les autres États européens sera intensifiée, et des alternatives à la détention seront développées. Des bonus de retour seront introduits pour encourager un départ rapide.

## **6. Permis de séjour temporaire pour les inéloignables**

Des permis de séjour temporaires pourront être octroyés aux étrangers en séjour irrégulier ne pouvant pas retourner dans leur pays d'origine pour des raisons indépendantes de leur volonté, leur permettant ainsi de travailler en attendant que les conditions de retour soient réunies.

## **7. Réformes administratives et juridiques**

La création d'un **SPF Asile et Migration** devra améliorer l'efficacité des procédures d'asile et de migration. Un Code de la Migration sera élaboré pour harmoniser les règles et garantir plus de sécurité juridique, en ligne avec le Pacte européen sur la migration.

Cette approche cherche à concilier rigueur et solidarité, en respectant les obligations internationales tout en assurant la sécurité et la cohésion sociale.

Face aux bouleversements géopolitiques que nous connaissons et fidèles à notre ADN, Les Engagés ont veillé à ce que la Belgique s'engage pour une **Union européenne forte** et soutienne plus que jamais le **multilatéralisme**. Le **respect du droit international** est la clé de voûte de l'ordre mondial et reste une priorité fondamentale de notre politique étrangère. Les Engagés ont par ailleurs veillé à ce que la Belgique mène une politique étrangère...

1. **qui soit cohérente avec les autres politiques menées par le gouvernement, avec le respect des valeurs européennes – dont l'Etat de droit – et des droits humains/droits fondamentaux en toile de fond.** La **coopération internationale/au développement** devient un **instrument davantage stratégique** dans notre politique étrangère, tenant compte de nos intérêts selon une approche globale (e.g. diplomatie, défense, développement, mais aussi sécurité, migration ou encore justice). Notre **coopération bilatérale** avec des pays tiers s'articulera autour de **partenariats mutuellement avantageux** ;
2. **qui veille à assurer notre sécurité.** La Belgique s'investira dans le développement d'une **politique de défense européenne** en sus de l'OTAN, **pour que l'UE prenne sa défense en mains**. Nous faisons preuve de davantage de **lucidité face aux menaces** contre nos démocraties et nos économies, et **nous nous défendons** en conséquence, sans naïveté à l'égard de puissances telles que la Russie ou la Chine. Cela passe aussi par une **poursuite du soutien militaire à l'Ukraine** ;
3. **qui préserve notre santé.** La Belgique plaidera pour une **UE de la santé forte et résiliente** qui se concentre sur la prévention, la pénurie de personnel de soins, l'accès aux produits de santé et la stimulation de l'innovation dans le secteur pharmaceutique ;
4. **qui protège l'environnement tout en soutenant notre économie.** Le **respect de l'Accord de Paris et des textes du Green Deal** est ancré dans l'accord, tout comme l'est la **lutte contre le dumping social**. La Belgique plaidera pour un **commerce mondial durable fondé sur des règles équitables et le juste échange**. Le respect des **droits humains** et des **normes sociales et environnementales** doit être prévu dans tous les accords de libre-échange. Nous plaidons pour que l'UE agisse immédiatement si nos partenaires ne respectent pas les accords. Nous soutiendrons un « **Pacte européen de la compétitivité** », pour un **réveil économique et une plus grande résilience de l'UE**, auquel doit s'ajouter la **lutte contre la surréglementation**. Nous chercherons à **renforcer les revenus de nos agriculteurs** dans la Politique agricole commune (PAC) et soutiendrons la **création d'un nouveau fonds européen de compensation pour nos agriculteurs** en cas de perturbations du marché. Nous n'oublierons pas notre **politique de siège**, dont les retombées économiques sont importantes ;
5. **qui œuvre pour la justice.** Nous intensifierons nos efforts en matière de **lutte contre l'impunité** en œuvrant, entre autres, à la poursuite effective des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocides, et en soutenant les tribunaux internationaux (tels que la CPI et la CIJ) dans les enquêtes sur les violations du droit international ;
6. **qui réponde adéquatement aux conflits en cours et aux développements récents**, tels que **l'invasion de l'Ukraine par la Russie**, la situation au **Sud Caucase**, le conflit au **Proche-Orient**, la

nouvelle donne politique en **Syrie** ou encore la détérioration alarmante de la situation à l'**Est de la République démocratique du Congo** ;

7. **qui s'appuie sur une coopération internationale/au développement revisitée mais en grande partie conservée, visant à poursuivre les Objectifs de Développement Durable (ODD)**. Alors que certains voulaient la voir réduite à peau de chagrin ou régionalisée, Les Engagé.s ont veillé à **limiter les économies** dans ce domaine et à **maintenir cette politique au niveau fédéral**. Les Engagés ont également veillé à ce que **les nombreuses ONG actives en la matière ne fassent pas l'objet d'attaques** dans l'accord de gouvernement.

Pour mener une politique de réforme efficace, une administration performante est essentielle. Pour ce faire, cet accord de gouvernement la rend plus moderne, accessible et attractive :

### **Simplification administrative et numérisation : Une administration à portée de main**

D'ici 2030, toutes les interactions administratives pourront se faire numériquement, tout en garantissant toujours des solutions non-numériques pour ceux qui en ont besoin. Les citoyens bénéficieront d'un accès simplifié, unifié et rapide, accessible 24/24, où ils ne devront plus rentrer les mêmes données de manière répétée. Les entreprises pourront créer une société en 24h, et un service dédié renseignera les PME sur toutes les aides fédérales disponibles.

### **Sobriété et transparence : Un gouvernement responsable**

L'accord prévoit la réduction des coûts des cabinets ministériels, une transparence totale grâce à un registre des subsides et une politique d'Open-Data. La gestion des fonds publics sera plus claire et plus responsable. Il s'agit d'un pas décisif vers une meilleure gouvernance et plus de transparence.

### **Durabilité et soutien à l'économie locale : Un modèle respectueux de l'environnement**

L'intégration de critères de développement durable dans les marchés publics et l'encouragement du circuit court dans les achats alimentaires du gouvernement seront des leviers pour soutenir l'économie locale et l'environnement. Une administration plus verte et exemplaire au service d'un avenir durable, essentiel pour Les Engagés.

### **Réforme des bâtiments publics : Modernisation et accessibilité**

Les bâtiments publics seront réaménagés pour offrir une meilleure accessibilité et pour atteindre la neutralité carbone. La rationalisation des bâtiments permettra de réduire les coûts et d'optimiser les ressources. Un grand projet pour une administration plus moderne et plus responsable.

### **Une fonction publique modernisée, attractive et équitable pour ses agents :**

Tout en préservant les acquis des fonctionnaires nommés, nous décidons la fin de l'engagement statutaire et prévoyons un nouvel accord social et des avantages (extra)légaux. Nous supprimons les différences qui ne peuvent plus se justifier entre les contractuels et les statutaires qui assument le même travail. Les conditions de travail seront plus flexibles et des solutions concrètes pour le bien-être des agents seront mises en place, avec notamment une aide psychologique gratuite en cas de violence au travail. Nous améliorons les possibilités de mobilité interne et externe dans l'administration pour une meilleure utilisation des ressources et l'amélioration de l'attractivité des fonctions dans l'administration.

### **Recherche d'efficacité : Une administration plus agile et plus performante**

En centralisant les services de support et en fusionnant certaines entités, l'administration augmentera sa performance. Les dépenses seront rigoureusement analysées pour éviter le gaspillage d'argent public et un plan de réduction de 10% des postes d'encadrement permettra de rationaliser raisonnablement son organisation.

Cet accord de gouvernement place la fonction publique sur la voie de l'avenir : plus proche des citoyens, plus responsable, et plus compétitive. **Les Engagés et leurs partenaires de gouvernement**

**transforment l'administration pour en faire un moteur de progrès, tout en offrant aux agents publics des conditions de** travail modernes, motivantes et respectueuses de leurs droits. Une administration plus forte, un esprit public chevillé au corps, pour un pays efficace !

Gouverner notre pays avec un parti qui a inscrit à l'article 1<sup>er</sup> de ses statuts sa disparition n'a rien de banal. Nous devons cependant **respecter la volonté des électeurs**.

Les Engagés se sont toujours montrés ouverts à discuter d'éventuelles réformes institutionnelles s'il s'agit d'**améliorer l'efficacité du fonctionnement de notre Etat**. C'est ce que nous avons fait. Nous avons fait preuve de **vigilance** et de fermeté durant la négociation et continuerons à en faire preuve tout au long de la législature.

Notre structure institutionnelle, issue de six réformes de l'Etat, est complexe et source de lourdeurs et de lenteurs. Elle ne peut fonctionner efficacement que si l'autorité fédérale et les entités fédérées vont dans la même direction et coopèrent loyalement.

A cet égard, l'existence de coalitions-miroirs représente une réelle opportunité de faire mieux fonctionner notre modèle et de mener les réformes socio-économiques dont notre pays a cruellement besoin. Tel est l'objectif du **fédéralisme de réforme** qu'entend mettre en place l'accord de majorité.

Celui-ci s'inscrit dans le cadre d'une répartition des compétences inchangée, mais dont les potentialités, déjà considérées au cours de la dernière législature, seront exploitées afin de permettre de rencontrer au mieux les besoins des citoyens et leurs réalités régionales.

L'accord prévoit un certain nombre d'avancées intéressantes que nous réclamions, comme : (i) celles qui renforcent les droits et le poids des citoyens dans les élections (octroi du **droit de vote des Belges résidant à l'étranger aux élections régionales, suppression de l'effet dévolutif de la case de tête**), (ii) celles qui améliorent l'Etat de droit (mise en place d'un **recours contre les décisions des assemblées sur la validation des élections**, renforcement des **conditions pour être juge à la Cour constitutionnelle, transparence et respect des avis du Conseil d'Etat**), ou encore (iii) celles qui visent à réduire les coûts de notre appareil politique lorsqu'ils sont excessifs (**réduction du financement des partis politiques, du coût des cabinets ministériels, des indemnités de sortie des députés** ou encore **des indemnités pour les députés occupant des fonctions spéciales**). Les structures politiques doivent aussi participer à l'effort budgétaire.

Parmi ces éléments figure également la **suppression du Sénat** à la fin de la présente législature. Notre programme l'envisageait comme issue si le rôle de celui-ci ne pouvait être fondamentalement revu, ce qui s'est avéré être la conclusion de nos discussions. Force est de constater que cette institution n'est jamais parvenue à trouver sa place à la suite des différentes réformes dont elle a fait l'objet. Son coût était devenu difficilement justifiable.

Par ailleurs, quelques éléments destinés à améliorer la gouvernance ont été retenus, comme la **possibilité de fusionner entièrement les CPAS et les communes** OU la **fusion des zones de police** selon un modèle qui préserve le rôle des bourgmestres et renforce leur efficacité.